

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR09.25PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 43'000.-- pour l'acquisition
d'actions de la société Securelec Vaud SA.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mercredi 27 mai 2009 au SEY.

Elle était composée de Mesdames Chantal Guibert, Fabienne Renaut-Carrard (en remplacement de M. Steves Buchs) la soussignée désignée rapportrice et de Messieurs Brian Oosterhoff (en remplacement de Mme Aude Briand), Jean-David Chapuis, Jacques Fivaz (en remplacement de M. Charles Forestier), Samuel Gurtner, Bexhet Halimi et Philipp Müller.

La délégation municipale était composée de Monsieur Le Municipal Cédric Pillonel, M. Bujar, directeur des SEY, et M. Lionel Faivre-Pierret, responsable finances et controlling. Nous les remercions pour leurs éclaircissements et leurs réponses.

Raisons de ce projet d'association :

Plusieurs raisons ont été avancées pour motiver cette association entre CITEG S.à.r.l et Securelec Vaud SA :

1. Garder une société de contrôle qui soit favorable à la ville

En associant CITEG à Securelec Vaud, la ville a la certitude de travailler avec un organe neutre et sous contrôle des villes et de leur bien-être. En effet, le concurrent direct dans ce contrôle est Effitec, organe de Romande Energie. Lorsque l'ouverture du marché sera effective, il sera peut-être peu aisé de travailler avec des contrôleurs électriques en lien avec un autre fournisseur électrique, intéressé à récupérer des clients. Il s'agit donc d'une stratégie défensive en accord avec nos alliés.

2. Collaborer avec d'autres services industriels

Travailler avec les services d'autres grandes villes romandes, c'est entrer dans une logique de service intercommunal, d'échange de connaissances et de services.

3. Maintien d'emploi

Le contrôleur actuel travaillera pour Securelec Vaud et, dès sa retraite, un nouveau contrôleur sera engagé pour la région.

4. CITEG arrive à la fin de son mandat principal

Les contrôles de rattrapage seront finis à la fin 2009. Il faut donner une nouvelle fonction à cette association.

5. La taille de CITEG n'assurait pas sa pérennité

Le marché est petit et la concurrence est rude. En s'associant nous pourrions aller vers d'autres marchés et élargir l'offre de service, ce qui ne peut être qu'au bénéfice d'Yverdon.

6. Offrir de meilleurs services à nos clients

En s'associant avec Securelec, nous pourrions développer de nombreux services, comme : offrir de nouvelles possibilités technologiques comme des photos infrarouges, et déceler des fibres qui vibrent dans le réseau ; permettre des synergies avec le gaz ; diminuer les frais administratifs en créant des synergies administratives.

La procédure d'association

L'opération d'association ne coûte rien à la commune, puisque c'est le capital de CITEG qui est transvasé dans l'autre société. Néanmoins, pour la procédure, cette transaction doit passer par un crédit d'investissement, modalité nécessaire pour l'affectation de cette somme à l'acquisition d'actions de Securelec Vaud. Cette somme sera récupérée lors de la dissolution de la société Citeg.

Les privés de CITEG sont intéressés à devenir des actionnaires de Securelec. Pour rappel, lorsque CITEG a été créée en 2004, il y a eu une recherche de privés pour créer le capital action. Depuis, ces privés n'ont touché aucun bénéfice (cela, même si CITEG a accumulé 45'000 CHF, qui n'ont pas été distribués compte tenu de la situation incertaine de la société) et désirent faire perdurer leurs investissements dans Securelec Vaud. Après, c'est à voir si Securelec acceptera ces investissements ou non.

Conclusion

La majorité des membres de cette commission, convaincus que cette opération est intéressante pour la commune d'un point de vue stratégique, vous invite, à 9 voix pour et une opposition, à accepter les articles 1 et 2 tels que présentés.

Yverdon-les-Bains, le 19 août 2009

Carmen Tanner